

C. Legaré, en version grecque.

SECONDE.

L. Beaudot, en version latine.

J. Rioux,  
Z. Leblanc,  
A. Thibaudeau,  
Z. Leblanc,  
D. Gonthier, } en thème.  
L. Beaudot, } en vers.

TROISIÈME.

B. Paquet, en version latine.

QUATRIÈME.

R. Alley, en version latine.

J. Paquet, en arithmétique.

CINQUIÈME.

A. Rhéaume, } en version latine.  
T. Chandonnet, }  
A. Rhéaume, } en français.  
H. Lecours, }  
T. Chandonnet, en thème.

SIXIÈME.

G. Martel, en français.

A. Trudelle, en version latine.

M. Letellier, } en thème latin.

C. Morisset, }  
E. Rioux, en version latine.

SEPTIÈME.

A. Grénier, en verbes français.

P. Desruisseaux, } do  
H. Guibault, }

HUITIÈME.

J. B. Gagnon, en verbes français.

" " en adjectifs français.

V. Martel, " "

DÉCÈS.

Madame Louise Godbout, épouse de R. G. Belleau, Ecuyer, et mère de Mr. Ferdinand Belleau, étudiant en troisième, est décédée lundi dernier et ses restes ont été inhumés hier à Ste. Foye.

LA QUADRATURE DU CERCLE.—M. P. Fleming Ingénieur civil de cette ville prétend avoir trouvé la solution de ce problème, qui a occupé l'attention des plus célèbres mathématiciens des temps anciens et modernes. Ce monsieur a fait examiner ses démonstrations par les plus capables, qu'il a pu tronver ici et on dit que cet examen commencé avec la plus complète incrédulité, a été trouvé tout-à-fait satisfaisant et concluant, et qu'à l'incrédulité a succédé l'étonnement et l'admiration. M. Fleming se propose d'envoyer ses papiers en Angleterre où on pense qu'ils attireront l'attention des savans et qu'ils feront obtenir à l'auteur de cette importante découverte une récompense digne de son mérite et de ses travaux scientifiques. (Mélanges.)

SOMMAIRE

DES PRINCIPALES NOUVELLES D'EUROPE  
PENDANT LES VACANCES.

depuis le 6 juin.

[ Suite. ]

A cette époque, le roi de Prusse était en différend avec le Danemark et l'Assem-

blée Constituante de Frankfort; il s'occupait aussi du dessein de porter la guerre dans le duché de Bade et de former une confédération dite l'alliance des trois rois.

Le 6 juin, l'Assemblée Constituante de Frankfort alors résidente à Stuttgart, tint une séance dans laquelle, après avoir nommé un gouvernement provisoire composé de cinq de ses membres, elle déclara que le pouvoir central avait cessé d'exister, et qu'on se rendrait coupable de haute trahison en exécutant la loi électorale publiée par la Prusse, la Saxe et le Hanovre. Elle ne demeura pas long-temps paisible à Stuttgart; le gouvernement de Wurtemberg qui la regardait comme une cause imminente de guerre pour l'état, fit occuper la salle de ses séances, par des troupes, le 18 juin. Depuis on n'en entendit plus parler que pour la mise, en accusation des sujets du roi de Prusse qui en étaient membres.

L'expédition contre le duché de Bade commença sur la ligne du Necker, sous la direction du général Penker, qui avant d'entrer sur le territoire ennemi, publia une proclamation du roi de Prusse, où ce prince déclarait n'avoir d'autres desseins, que de rétablir la paix dans ce duché.

A la suite d'un combat engagé le 15, les Prussiens pénétrèrent dans le Palatinat où ils furent accueillis avec joie par les habitants qui étaient las des maux de la guerre. Ce premier avantage fut suivi d'un grand nombre d'autres: l'armée s'empara de plusieurs villes considérables; le chef des insurgés M. Microsslawski fut d'abord obligé de se retirer dans les montagnes et ensuite, de passer à Bâle en Suisse; un grand nombre d'insurgés se dispersent aussi dans les campagnes tandis que d'autres allaient prendre du service à Strasbourg, pour passer en Algérie.

L'insurrection affaiblie encore par la prise de Carlsruhe et par de nouvelles défections concentra ses forces à Rastadt, qui fut investie par l'armée prussienne, tandis que les Wurtembergeois, par la prise d'Offembourg, coupaient la retraite aux réfugiés vers la Suisse.

Le gouverneur provisoire central avait auparavant abandonné cette ville pour passer à Fribourg.

Le roi de Prusse heureux dans son expédition contre le duché de Bade, ne l'était pas moins dans ses négociations pour former une confédération à laquelle accédèrent presque tous les états.

Il y eut cependant quelque difficulté de la part de la Saxe et du Hanovre qui voulaient l'approbation préalable de l'Autriche; et aussi une opposition assez forte de plusieurs prétendues assemblées nationales, dont une principalement, réunie

à Gotha, déclara que les états secondaires n'adhéreraient à la confédération qu'autant que le chef héréditaire de l'empire serait le monarque de l'état allemand le plus puissant.

La garnison de Rastadt vivement pressée par l'armée prussienne, demanda d'abord à s'assurer de la soumission du reste du duché; après quoi elle ouvrit les portes de la ville d'où elle sortit avec armes et bagages. On convint alors que la Prusse entretiendrait dans le duché de Bade, six régiments d'infanterie, quatre de cavalerie et un pare d'artillerie; qu'on céderait par compensation deux provinces prussiennes aux Badois et que la garnison de Rastadt serait composée de Prussiens, de Wurtembergeois et de Hessois. La paix étant rétablie dans ses états, le grand-duc de Bade vint en prendre le gouvernement et fut accueilli avec joie par ses sujets.

La guerre terminée, le comte de Brandebourg qui devait bientôt être remplacé au ministère par M. de Manteuffel, fit l'ouverture du parlement prussien, sous des auspices favorables; promettant qu'il n'y aurait point d'impôts extraordinaires et que la diète fédérale allait bientôt se réunir.

Pendant le siège de Rastadt, un échec éprouvé par les Allemands, dans le Danemark, la médiation de la Prusse et de l'Angleterre les engagèrent à conclure un armistice qui fut employé par le Schleswig-Holstein à faire de nouveaux préparatifs pour la guerre.

Le passage des troupes prussiennes rappelées du Danemark occasionna à Hambourg des violences dont les habitants eurent bientôt à se repentir, mais surtout la garde bourgeoise qui fut supprimée pour être demeurée dans l'inaction.

Viennent alors l'accession plus ou moins volontaire de plusieurs états au traité des trois rois; l'examen de la Chambre prussienne fit sur la constitution octroyée par le roi de Prusse, dont elle ne rya que l'article qui établissait une garde bourgeoise; enfin, les négociations de la Prusse avec l'Autriche pour exercer, de concert avec elle, le pouvoir central, en attendant la formation d'un état fédératif plus étroit. Voici les conventions établies entre ces deux puissances:

Elles exerceront en commun le pouvoir central, jusqu'au 26 mai; période pendant laquelle les états particuliers s'occuperont à former un état fédératif plus étroit; si, le gouvernement provisoire expiré, ils n'ont pu encore s'accorder sur les différentes questions, les gouvernements compétents s'entendront pour maintenir la convention précédente.